

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) n° 1272/2008 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 05/08/2016

Page: 1/3
Ind. Rev.: 1

COLLE DE POISSON L.A.

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance : COLLE DE POISSON L.A

1.2. Utilisations identifiées : Colle de poisson pour la clarification des vins blancs et rosés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

LAMO THE-ABIET - Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS - 33610 CANEJAN - FRANCE
Tel: 05.57.77.92.92 Fax: 05.56.86.40.02 / contact@lamothe-abiet.com www.lamothe-abiet.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80 / ORFILA 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit mentionné ci-dessus ne remplit pas les critères de dangerosité listés aux règlements n°1907/2006/CE et n°1272/2008 ainsi qu'aux directives n°67/548/CEE et n°1999/45/CE.

Ainsi, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Les informations transmises sont données à titre indicatif.

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit : Collagène de poisson et acide citrique

Collagène de poisson

N°CAS 9007-34-5

N° EINECS 232-697-4

Numéro d'enregistrement REACH : exempté

Composants présentant un danger : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

	N° EINECS	N° CAS	N°E	Numéro d'enregistrement REACH	Concentration	Classification R. (CE) n°1272/2008
Acide citrique	201-069-1	5949-29-1	E330	01-2119457026-42- xxx	< 25%	H319

H319: Provoque une sévère irritation des yeux

4 – PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux : rincer à l'eau courante immédiatement et abondamment pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si une irritation se développe, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'inhalation : Aérer la pièce. Eloigner le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire boire, ni vomir. Rincer la bouche à pleine eau. En cas de troubles persistants, contacter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Si une irritation se développe, consulter un médecin.



5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit non inflammable.

Moyens d'extinction adéquats : eau, CO2, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinction à proscrire : aucun en particulier.

Risques particuliers : en cas de combustion, émet des oxydes de carbone.

Moyens de protection : en cas d'incendie, utiliser les protections pour les voies respiratoires.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Protections individuelles : Consulter le §8.

Précaution au plan de l'environnement : Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les sols et les eaux naturelles.

Méthodes de nettoyage : Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts. Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Eviter de soulever les poussières. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Précaution pour la manipulation : éviter le contact et l'inhalation des poussières. Consulter également le §8 suivant. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Condition de stockage : Les emballages doivent toujours être bien fermés.

Indication pour les locaux : Le produit craint l'humidité. Conserver hors sol dans l'emballage d'origine à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre : Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire : Aucune précaution particulière en cas d'utilisation normale. Porter un masque anti-poussières dans des zones peu ventilées.

Protection des mains : Aucune précaution particulière en cas d'utilisation normale.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection dans des zones peu ventilées.

Protection de la peau : Aucune précaution particulière ne doit être prise en cas d'utilisation normale.

Limite d'exposition (ACGIH) : aucune.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<u>Aspect</u>	poudre floconneuse
<u>Couleur</u>	blanchâtre
<u>Odeur</u>	caractéristique de la colle de poisson
<u>Solubilité</u>	gonfle dans l'eau en formant un gel translucide

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité.
Pour de plus amples informations, se référer à la fiche Technique et à la Fiche Produit.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Produit chimiquement stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Eviter l'humidité et la chaleur.

Substances à éviter : alcalins forts.

Danger de décomposition : en cas de combustion, émet des oxydes de carbone.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Aucun effet connu. DL50 (rat voie orale) de l'acide citrique < 5400 mg/kg – Possible irritation de la gorge par ingestion.

Corrosion/irritation de la peau : Risque d'irritation légère sur la partie contaminée.

Risque oculaire : Risque d'irritation et de rougeur.

Sensibilisation de la peau / des voies respiratoires : d'après les études expérimentales disponibles : non sensibilisant.

CMR (Cancérogène, mutagène et reprotoxique) : Aucun effet connu.



12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit est biodégradable et ne s'accumule pas dans le sol. Il ne présente pas de toxicité pour le milieu aquatique.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Balayer ou aspirer le produit répandu. Eviter de soulever les poussières.

Aucune méthode d'élimination spéciale exigée. Se référer aux dispositions locales en vigueur pour l'élimination du produit et de son emballage.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Selon les règles de transport internationales, ce produit n'est pas une marchandise dangereuse.

Transports routiers : ADR = non référencé.

Transport ferroviaires : RID = non référencé.

Transports fluviaux et maritimes : ADN et IMDG = non référencé.

Transports aériens : ICAO/IATA = non référencé.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Non répertorié comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement n°1272/2008 (CLP).

Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des matières dangereuses.

L'acide citrique fait partie de la liste exhaustive des additifs alimentaires de la partie B de l'annexe II du règlement (CE) n°1333/2008 sous le numéro E330.

Produit non soumis à enregistrement, aux obligations des utilisateurs en aval, à évaluation ni à autorisation selon les dispositions REACH.

Se conformer à toute autre disposition nationale en vigueur.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »

